

| | |
|----------------------------|----------|
| Affiché le : | 23/10/23 |
| Retiré de l'affichage le : | |

| |
|-------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 20/10/2023 |
| Reçu en préfecture le 20/10/2023 |
| Publié le |
| ID : 068-216803486-20231018-DE_2023_76-DE |

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit octobre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 13/10/2023, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23
Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23
Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres votants : 17

Présents (17) : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Jean-Claude SALLAND, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Jean-Louis BIHR, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, Mme Fabienne CHRISTEN, M. Paul MEYER, M. Maurice BEHRA,

Procurations (0) :

Excusés (3) : Mme Virginie HAGENMULLER, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Salomé DIETRICH.

Absentes (2) : Mme Marie-Ange FINCK, Mme Amélie BARRET.
Référence de la délibération : DE_2023_76

POINT 9 : ADOPTION DES MODALITES TARIFAIRES DE LA SALLE SAINTE-ODILE

VOTE : Pour :17 Contre : 0 Abstention : 0

M. Philippe KLETHI, Adjoint explique que par délibération du 06 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé des modifications tarifaires pour éviter des erreurs d'interprétations dans la facturation. Des erreurs se sont glissées nécessitant une réactualisation.

Tarifs de location

✓ Tarifs de locations des deux salles du bâtiment :

| Salle du rez-de chaussée | |
|--------------------------------------------------------------|------|
| Associations, particuliers, personnes morales de Vieux-Thann | |
| Tarification | |
| Tarif à l'heure (jusqu'à 3h maximum) | 15 € |

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le



ID : 068-216803486-20231018-DE_2023_76-DE

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Tarif demi-journée (dans la limite de 12h00) | 80 € |
| Tarif journée | 170 € |
| Week-end | 280 € |
| Caution badge pour location annuelle | 50 € |
| Associations, particuliers, personnes morales <u>extérieurs</u> à Vieux-Thann | |
| Tarif à l'heure (jusqu'à 3h maximum) | 20 € |
| Tarif demi-journée (dans la limite de 12h00) | 110 € |
| Tarif journée | 200 € |
| Week-end | 330 € |
| Caution badge pour location annuelle | 50 € |
| Collectivités territoriales, établissements publics, élus (Conseillers Départementaux / Régionaux, Députés, Sénateurs) | |
| Tarif demi-journée (dans la limite de 12h00) | 50 € |
| Tarif journée | 85 € |
| Week-end | 150 € |

| | |
|---------------------------------------------------------------------|--------|
| Salle 1er étage (avec bar et vaisselle) | |
| Associations, particuliers, personnes morales de Vieux-Thann | |
| Tarif à l'heure pour la préparation (jusqu'à 3h maximum) | 50€ |
| Tarif demi-journée (dans la limite de 12h00) | 180 € |
| Tarif journée | 330 € |
| Tarif week-end | 500 € |
| Caution | 1500 € |

| Associations, particuliers, personnes morales extérieurs à Vieux-Thann | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Tarif à l'heure pour la préparation (<i>jusqu'à 3h maximum</i>) | 80 € |
| Tarif demi-journée (<i>dans la limite de 12h00</i>) | 250 € |
| Tarif journée | 400 € |
| Tarif Week-end | 650 € |
| Caution | 1500 € |
| Collectivités territoriales, établissements publics, élus (Conseillers Départementaux / Régionaux, Députés, Sénateurs) | |
| Tarif demi-journée (<i>dans la limite de 12h00</i>) | 100 € |
| Tarif journée | 175 € |
| Tarif Week-end | 250 € |

Par dérogations au régime général de location il convient:

- de ne pas accorder les deux salles à des particuliers pour des mariages, fêtes de famille, anniversaires etc...
- d'accorder une mise à disposition gratuite par an et par association pour toutes les manifestations à but caritatif et sans entrées payantes organisées par les associations dont le siège est établi dans l'une des communes de la Communauté des Communes de Thann-Cernay dans la limite d'une journée, préparation, mise en place et rangement compris ;
- d'accorder la gratuité pour des occupations par des associations vieux-thannoises à but caritatif (associations d'insertion...), (...), dans la limite d'une demi-journée, préparation, mise en place et rangement compris ;
- d'accorder la gratuité pour des occupations par les services d'interventions (pompiers), les services de la sous-préfecture, les forces de sécurité (gendarme, police) pour des actions de formation ou de réunions ;
- de facturer à demi-tarif les temps d'occupation résultant de la préparation, mise en place, réglages etc, antérieur et/ou postérieurs à la manifestation proprement dite ;
- d'accorder la gratuité aux établissements scolaires Vieux-Thannois ;
- de facturer au taux plein le coût du déclenchement de l'alarme ;
- de facturer au coût horaire d'intervention le nettoyage et le rangement lorsque celui-ci n'a pas été réalisé correctement.

Tarifs de cautionnement

Le montant de la caution pour l'utilisation du rez-de-chaussée a été fixé à 500 € (salle de réception, festive et accueillant des manifestations).

Le montant de la caution pour la salle du 1^{er} étage est fixé à 1 500€.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder la dispense de caution pour les collectivités territoriales, établissements publics et élus du bassin de vie de la Communauté de Communes de Thann Cernay qui souhaitent une mise à disposition de la salle.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 068-216803486-20231018-DE_2023_76-DE

Berger
Levrault

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** les tarifs de la salle Sainte-Odile.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le vendredi 20 octobre 2023 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le vendredi 20 octobre 2023.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le vendredi 20 octobre 2023.

Le secrétaire de séance



Marie-Brigitte WERMELINGER

L'auxiliaire de séance


Amélie SARA



Le Maire


Daniel NEFF